

Niveau 3 Cadre européen des certifications

Certificateur : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Date du JO/BO : 29/07/2016 - modifiant l'[arrêté du 10 juin 2015](#) portant création de la spécialité "métiers de l'agriculture" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance (JO des 25 juin 2015 et 29 juillet 2016)

| | |
|-----------------------------|--|
| Public concerné | Apprenant sous statut : ➤ Apprenti (de 16 à 29 ans) |
| Conditions et délai d'accès | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation. ➤ Pour les apprentis : Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage. ➤ Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre. ➤ Entrée permanente possible tout au long de la formation. (Nous consulter) |
| Prérequis et aptitudes | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Issu(e) d'une classe de 3^{ème} générale, 3^{ème} de l'Enseignement Agricole, de 3^{ème} SEGPA ou être titulaire d'un CAP. ➤ Avoir un réel intérêt pour le jardinage et les travaux extérieurs. ➤ Avoir de bonnes aptitudes pour les travaux physiques ➤ Si le/la candidat(e) est titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou supérieur, possibilité d'aménagement de parcours (Nous consulter) |
| Objectifs | <p>Le titulaire d'un CAPa MA « Productions Horticoles » est un professionnel apte à assurer les travaux d'horticulture courants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparation et entretien des sols et des cultures, Surveillance de la croissance des végétaux, Application des fertilisants et traitements nécessaires, récolte et conditionnement des produits. <p>Pépiniériste, arboriculteur, maraîcher ou horticulteur spécialisé en végétaux d'ornement sont les principaux secteurs professionnels dans lesquels ils exercent.</p> <p>Pour cela, il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Obtenir le CAPa MA (Niveau 3) du Ministère de L'agriculture et de l'Alimentation ➤ Savoir mettre en œuvre les différentes techniques de production qui varient selon les époques et les types de plantes. ➤ Savoir organiser son travail et assurer les opérations courantes d'entretien et de maintenance du matériel et des structures (serres). ➤ Savoir rendre compte de ses activités à sa hiérarchie |
| Durée de la formation | <p>950 heures de formation sur 2 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 28 semaines à la MFR réparties sur les 2 années scolaires ➤ 68 semaines en entreprise |
| Contenus et compétences | <p>Contenus des modules généraux :</p> |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Français / Communication ➤ Mathématiques/ informatique ➤ Anglais ➤ Education socio-culturelle / Histoire et géographie ➤ Sciences économiques, sociales et de gestion ➤ EPS <p>Contenus des modules professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Techniques et pratiques professionnelles ➤ Maintenance des matériels et équipements ➤ Reconnaissance et connaissance des végétaux ➤ Législation du travail ➤ Biologie / Ecologie / Physique / Chimie |
| Types d'entreprises d'accueil | Horticulteur - Pépiniériste – Magasins de vente de plantes d'ornements et arbustes – Maraîchers. |
| Modalités d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluations diagnostiques, formatives tout au long du cycle de formation et évaluations certificatives (Contrôles en Cours de Formation - 80% - et épreuve terminale – 20%). ➤ Pas de validation par bloc de compétences |
| Modalités pédagogiques | <p>La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.</p> <p>Moyens pédagogiques : Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles informatiques. Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les travaux pratiques. Serres de productions et de multiplications. Parc arboré de 6 hectares.</p> |
| Poursuites d'études envisageables | <p>A la sortie d'un CAPa MA « Productions Horticoles, différents parcours s'offrent aux apprenants pour poursuivre leur projet professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Seconde professionnelle Nature, Jardin, Paysage et Forêt ➤ BPA Travaux des Aménagements Paysagers ➤ BAC PRO « Aménagements Paysagers » ➤ BP « Aménagements Paysagers, ➤ Certificat de Spécialisation |
| Tarifs | <p>Il n'y a pas de frais de scolarité en statut apprentissage. Ils sont pris en charge par les OPCO (opérateurs de compétences).</p> <p>Restent à charge de l'apprenti(e) : le coût de la pension (interne ou demi pensionnaire), les frais de déplacement, les activités extra-scolaires (animation, voyage d'étude)</p> |
| Lieu | <p>MFR RENNES SAINT GREGOIRE 14, Les Rabinardières 35760 SAINT GREGOIRE</p> <p>Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap. (Nous consulter).</p> |
| Responsable de l'action de formation | Monsieur Jérôme Torres |